

Mobilisons-nous pour obtenir une véritable reconnaissance !

La Poste a mis fin aux négociations salariales en proposant quelques miettes :

- + 0,7% d'augmentation générale pour les salariés des classe 1 et 2,
- + 0,4% d'augmentation générale et + 0,6% « au bon vouloir » pour la classe 3,
- + 1% pour les Groupes A et B d'augmentation individuelle au « bon vouloir » (donc potentiellement 0 % pour certain).

Pour la CGT-FAPT, c'est inacceptable. Il est indispensable de poursuivre ces négociations salariales avec l'appui des autres organisations syndicales représentatives.

Les Postiers ne peuvent pas être une nouvelle fois les dindons de la farce.

Les richesses produites sont le fruit de notre travail, nous exigeons un véritable partage.

Les chiffres du Groupe seront communiqués au Conseil d'Administration fin février et nul doute qu'ils seront encore une fois bons, voire très bons. Pour autant, nous n'aurons pas d'augmentation à la hauteur de l'inflation, nous n'aurons pas d'augmentation à la hauteur de la revalorisation du SMIC, nous n'aurons rien pour un très grand nombre et notamment pour les fonctionnaires.

Le pouvoir d'achat des salariés de droit privé a décroché de plus de 6% ces 6 dernières années et de plus de 10 % pour les fonctionnaires. Dans le même temps, l'entreprise a dégagé plus de 23 milliards d'euros d'excédent brut (entre 2020 et 2024) ...ces chiffres sont éloquents, de l'argent il y en a et il va falloir aller le chercher.

Nous avons toutes les raisons objectives de démontrer la nécessité d'investir en direction des salariés plutôt que, de façon hasardeuse, dans des entreprises à l'autre bout du monde.

L'augmentation des salaires passera par la mobilisation des postiers-ères et la prolongation des négociations.

Avec la CGT-FAPT, exigeons

- Des grilles de salaires garantis au minimum à 2 000 € bruts mensuels à la première embauche pour un.e salarié.e non qualifié.e (comme l'annonçait La Poste pour les CDD Peak période) et une progression tous les 2 ans à l'ancienneté pendant toute la carrière.
- Des grilles cohérentes et étendues sur toute la carrière.
- Une augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires.
- Le 13ème mois minimum pour toutes et tous.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, entre les différents statuts des personnels avec un nivelingement vers le haut, une mise en œuvre du principe « à travail de valeur égale, salaire égal »
- La revalorisation de l'heure de nuit à 3€.
- Des augmentations générales pour toutes les catégories de personnels
- Le transfert des primes fixes dans le salaire

L'ensemble des autres revendications CGT FAPT sont disponibles sur ce QR code

